



Limite de propriété coté route

Par **kiki83560**, le **08/01/2016** à **18:08**

Bonjour,

ma maison situé en bordure d'un chemin goudronné est face à une entreprise(de l'autre coté de la route). afin d'éviter d'être sans cesse vu par les employé de cette même société, je souhaitais monter une clôture assez haute afin de couper la vue, je suis donc allé voir la responsable de l'urbanisme de ma commune qui m a dit que ma zone permettait une clôture de 1m80 mais vue le dénivelé de mon terrain, j'aurais toujours ce même vis a vis. je souhaiterais donc savoir ce que je peux faire pour contourner ceci: créer un abris bois assez haut sur ce coté là ou autre.

avez vous déjà eu ce cas la? que puis je faire?

merci par avance